

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 12.

Excusés : Amandine BONAN, Didier CHENE.

Secrétaire de séance : Frédérique CHOIRAL

1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AOUT 2008

Il ne sera pas donné suite à la mise en place des plots qui devaient être posés au Chef-Lieu afin de matérialiser le chemin piétonnier entre l'église et la Maison Albertin étant donné que les travaux d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu devraient commencer en 2009.

2- DOSSIER S.I.E.S.S. : MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser des travaux de mise en conformité de l'éclairage public pour un montant de 5 863,19 €HT. Le S.I.E.S.S. subventionne ces aménagements à hauteur de 30% du montant hors taxe.

3- S.I.E.S.S. : DEMANDE DE SUBVENTION

Compte tenu des travaux d'éclairage public sur le poste de la Tatte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du SIESS le versement de la subvention relative à ces travaux, soit 1 672 €.

4- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE :

Considérant la nécessité, pour les besoins du service de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet de 35/35^{ème}, à compter du 15 septembre 2008.

5- RÉGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir la délibération en date du 28 février 2008, concernant la mise en œuvre du régime indemnitaire, et propose d'annuler la dite délibération et de la remplacer :

Il est proposé au conseil municipal d'instituer des indemnités au profit :

- des agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant à certains grades de catégorie C et, en cas de traitement inférieur à l'IB 380,
- aux agents de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380,
- aux agents non titulaires à l'exception des contrats inférieurs à 3 mois.

Le Conseil Municipal décide d'instituer ces indemnités et autorise Monsieur le Maire à les attribuer individuellement compte tenu des missions et des tâches confiées et de faire l'application des coefficients correspondants. Ces indemnités seront versées soit mensuellement, soit annuellement et tiendront compte du temps de présence des agents et de leur implication professionnelle.

6- AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du centre du village sur une longueur totale de 820 m, ces travaux sont à réaliser dans un souci de sécuriser la traversée du chef-lieu, entre la mairie et la RD197 (700m) et la mairie et le chemin du Lavoir (120 m). Compte tenu de l'avancement de ce dossier, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet. Le coût prévisionnel du marché est estimé à 288 000 € HT pour la tranche qui concerne les 120m. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre et à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

7- TRAVAUX AGORESPACE : L'aménagement de l'aire multisports est en partie terminé. L'installation d'un deuxième pare ballon est envisagée.

8- ECOLE / MATERIEL - TRAVAUX : La Directrice de l'Ecole demande à faire l'acquisition de poubelles supplémentaires pour ses classes. Selon les nouvelles directives ministérielles, les classes doivent être équipées de poubelles permettant de recevoir uniquement des mouchoirs jetables. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur LIAGRE précise qu'il faudra faire installer des « anti-pince-doigts » aux portes des classes qui n'en n'ont encore pas.

Concernant les tableaux, ils vont être peints en mat (un essai sera fait sur le verso), ceci devrait résoudre le problème de reflets causés par les fenêtres.

9- VIE ASSOCIATIVE : Mme SBAFFO informe le Conseil qu'elle s'est rendue aux assemblées générales de l'APE et du Resto des P'tits loups. Ces derniers remercient la Mairie pour la subvention qui leur a été accordée. Le Conseil précise qu'un courrier sera fait à l'association en leur demandant si cette subvention, vu le bilan financier positif, ne pourrait pas être utilisée pour diminuer le prix du ticket repas.

10- TRAVAUX : Monsieur BOISIER présente au Conseil un devis de la SCREG concernant la réfection d'un bourrelet devant chez Monsieur BONJEAN, chemin de Balaison, pour un montant de 1 654.60 € HT. Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux.

11- HORAIRES MAIRIE : Mme Sonia MOREL assurera dorénavant le secrétariat de Mairie. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 8h30 à 12h00
Mardi et jeudi: de 9h à 12h et de 16h à 18h30
Vendredi : 8h30 à 12h30
Samedi : de 9h à 12h (uniquement pour l'état-civil).

Affiché le 1^{er} octobre 2008